



Annexe 2 - Scénarios

Scénario 1 – Catalogue des prestations inchangé, le plafonnement des ressources subsiste

Décider de maintenir le statu quo est une option possible. De cette façon, on mettrait toutefois entre parenthèses l'évolution de ces dernières années. En effet, le volume des mandats des offices AI a crû continuellement ces dernières années, d'une part parce que le nombre des demandes AI a significativement augmenté et, d'autre part, parce que de nouvelles tâches sont venues s'ajouter. Aujourd'hui déjà, de nombreux offices AI ne peuvent s'acquitter de leur mandat de réadaptation qu'au prix d'une priorisation systématique des cas. Les processus appliqués au sein des offices AI ont été passés au crible et ont été optimisés de manière répétée ces dernières années. Les tâches qui ne créent aucune valeur ajoutée et auxquelles on peut renoncer également du point de vue de la gestion des risques sont supprimées ou automatisées partout où cela s'avère possible. La COAI estime qu'il ne reste plus de marge de manœuvre vers le haut. Les possibilités d'optimisation au sein des offices AI sont épuisées. Si l'on décide de maintenir le plafonnement des coûts en vigueur depuis six ans pour les offices AI, on met ainsi en péril l'atteinte des objectifs de qualité et des objectifs de prestations. Il faut aussi tenir compte du fait que la bonne situation du marché de l'emploi joue un rôle important pour les offices AI depuis quelques années. Il n'y a guère besoin de longues explications pour comprendre quels seraient les effets d'un recul du marché de l'emploi sur le succès de la réadaptation.

Scénario 2 – Extension des prestations de réadaptation avec ressources en personnel de l'AI inchangées

Lors de la discussion sur le besoin de développement de l'offre de prestations de l'AI, dans les explications correspondantes, les coûts nécessaires à la mise en œuvre externe sont toujours mis au premier plan. Malheureusement, on n'approfondit pas la question de savoir quel besoin de ressources supplémentaires soit occasionné aux offices AI par cette extension des prestations de réadaptation. Les offices AI défendent totalement et sans restriction l'accent mis sur la réadaptation, et ils soutiennent aussi la focalisation sur les jeunes et les jeunes adultes. Mais si le législateur approuve l'octroi de nouvelles prestations et qu'il ne clarifie pas simultanément la situation en matière de ressources au sein des organes d'exécution de l'AI, la stratégie ne pourra pas être mise en œuvre. Pour illustrer cela par une image: même si vous disposez de 100 pelles sur un chantier, cela ne servira à rien s'il n'y a que 10 ouvriers pour s'atteler à la tâche. Dans ce scénario, l'abîme se creuse entre les attentes des responsables politiques et du grand public et les possibilités dont disposent les offices AI. Certes, les offices AI collaborent avec un réseau de partenaires de l'AI, mais en fin de compte, ce sont les offices AI qui sont responsables des conseils en amont aux assurés, ce sont eux qui sont chargés de trier les cas, et ce sont eux encore qui assument la gestion des cas, car telles sont les compétences qui constituent leur cœur de métier. Si l'on n'élargit pas le trou de l'aiguille (les ressources en personnel), les moyens financiers supplémentaires ne déploieront aucun effet sur les prestations situées en aval. Dans ce scénario, on suggère aux milieux politiques et au grand public que les offices AI disposent amplement des moyens supplémentaires nécessaires à la réadaptation. Les attentes à l'endroit des offices AI s'accroîtront et créeront une charge de travail supplémentaire pour les entretiens de conseil. Dès lors, si la situation en matière de personnel demeure inchangée, il faut même partir du principe que le scénario 1 (maintien du statu quo) est financièrement plus attrayant que l'extension unilatérale des ressources destinées aux prestations de réadaptation externes.

Scénario 3 – Extension des prestations de réadaptation avec introduction simultanée d'un nouveau modèle d'indemnisation des offices AI

Les modèles de calcul du business case «rentabilité de la réadaptation AI» élaboré par la COAI parlent en faveur du scénario 3. Ils confirment et valident l'intention qui consiste à vouloir continuer d'investir dans la réadaptation professionnelle. Une extension modérée des ressources dans les offices AI va de pair avec l'extension du catalogue des prestations de l'AI. En introduisant le plafonnement des coûts au début de l'année 2013, l'Office fédéral des assurances sociales a exprimé sa volonté de faire des économies. À l'époque, cette mesure était compréhensible, mais même six ans plus tard, le frein en matière de coûts pour les ressources en personnel continue à s'appliquer sans tenir compte de la croissance démographique, de la hausse du nombre des demandes AI et des nouvelles tâches supplémentaires qui ont déjà été introduites. La COAI estime que le modèle de coûts administratifs relatif à l'indemnisation des offices AI, actuellement encore en vigueur, devrait être remplacé par un concept adapté aux exigences de la modernité. Une proposition correspondante a été élaborée et a été mise à disposition de l'Office fédéral des assurances sociales en tant que base de discussion.